

Ce panneau est surmonté d'un tableau sur lequel était gravé l'inscription que nous reproduisons plus loin et qui fut effacée durant la période révolutionnaire ; il est couronné par un fronton brisé entre les branches duquel s'élève le piédoche qui supportait le buste du grand Roy, dont il est question dans le traité passé entre le Consulat et Hendrecy.

Voici cette inscription d'après l'inventaire Chappe, vol. 18, p. 315, n° 9. Elle a été aussi reproduite par Menestrier (*Histoire consulaire*), et par le P. de S<sup>t</sup> Aubin (*Histoire ancienne et moderne de la ville de Lyon*).

LVD. XIV  
 F. ET NA. REG.  
 CHRISTIANISS. FEL.  
 REGNANTE  
 HOC  
 DIVI CLAVDII ROM.  
 IMP. LVGD. NATI PRO IVRE  
 CIVITA. GALLIÆ COMATÆ IN SENATV  
 DICENT. AD SEN. LVGD. COLON. PERTINENS  
 MONUMENTUM  
 ÆNEIS HIS DVABVS TABVLIS INSCVLPTVM  
 PERILLVSTRISS. VIR IAC. GVIGNARD S. PRÆIECTI VICECOMES  
 A REGIÆ MAIESTATIS SANCTIORIBVS COSILIIS IN SVPREM.  
 VECTIGAL. CVRIÆ APVD DELPHINATES PRÆSES, ITERVM  
 PRÆF. MERCATORVM ; IVSTI. CROPET, EQVES, D. DIRIGNI, PVB.  
 VIIS PONT. ET PORT. PRÆF., NA. COSTART, CIVIS, P. BOLLIOVD  
 EQVES, CONSIL. REGIVS ET ANTIQVOR REGI. CAVSA. PATRO.  
 P. RAMBAVD, EQVES, D. DE CHAMPRENARD, ET INTER NOBILES  
 REGIS MINISTROS ALLECTVS, COSS.  
 PVBICI DECORIS ET ANTIQVÆ MAIES. VRBIS INSTAVRATORES  
 APPONI CVRARE AN. A CHRISTO NA. M. DC. LVII.